

Le Maire de la commune de BERSAC-SUR-RIVALIER (Haute-Vienne)

Vu le code de la route ;

Vu le code des communes ;

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 - Signalisation des routes ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation reçue le 23 décembre 2024, de l'Entreprise CDO Bâtiment, demeurant au 3, Chemin de l'Age Ponnet - 87370 BERSAC SUR RIVALIER pour l'installation d'un échafaudage au « **1, rue de Galerne** » ;

Considérant que la pose de l'échafaudage sur une partie de la VC n°8 nécessite la fermeture de la rue de Galerne, il y a lieu mettre en place une déviation.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - : L'installation de l'échafaudage en bordure de la VC n° 8 et plus précisément au « 1, rue de Galerne » est prévu **à compter du lundi 6 janvier 2025 pour une durée de 28 jours**.

Cette route sera fermée à la circulation pour tous les véhicules et poids lourds pendant la durée des travaux, sauf pour les services de secours et d'incendie ainsi que les riverains.

### ARTICLE 2 :

Les véhicules venant de la route de Leycuras (VC n°8) devront emprunter la rue des Coutures pour rejoindre la rue du Commerce (VC n°52), et inversement.

**ARTICLE 3** : L'obligation ci-dessus sera matérialisée par l'implantation de panneaux « Travaux », « Route barrée » et « Déviation ».

**ARTICLE 4** - : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la législation temporaire. Elle sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'Entreprise CDO Bâtiment.

**ARTICLE 5** - : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au bénéficiaire pour attribution,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bessines,
- Monsieur le Président du SDIS de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Postale de Bessines,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes ELAN – service collectif
- Monsieur le responsable du service SAMU/SMUR 87.

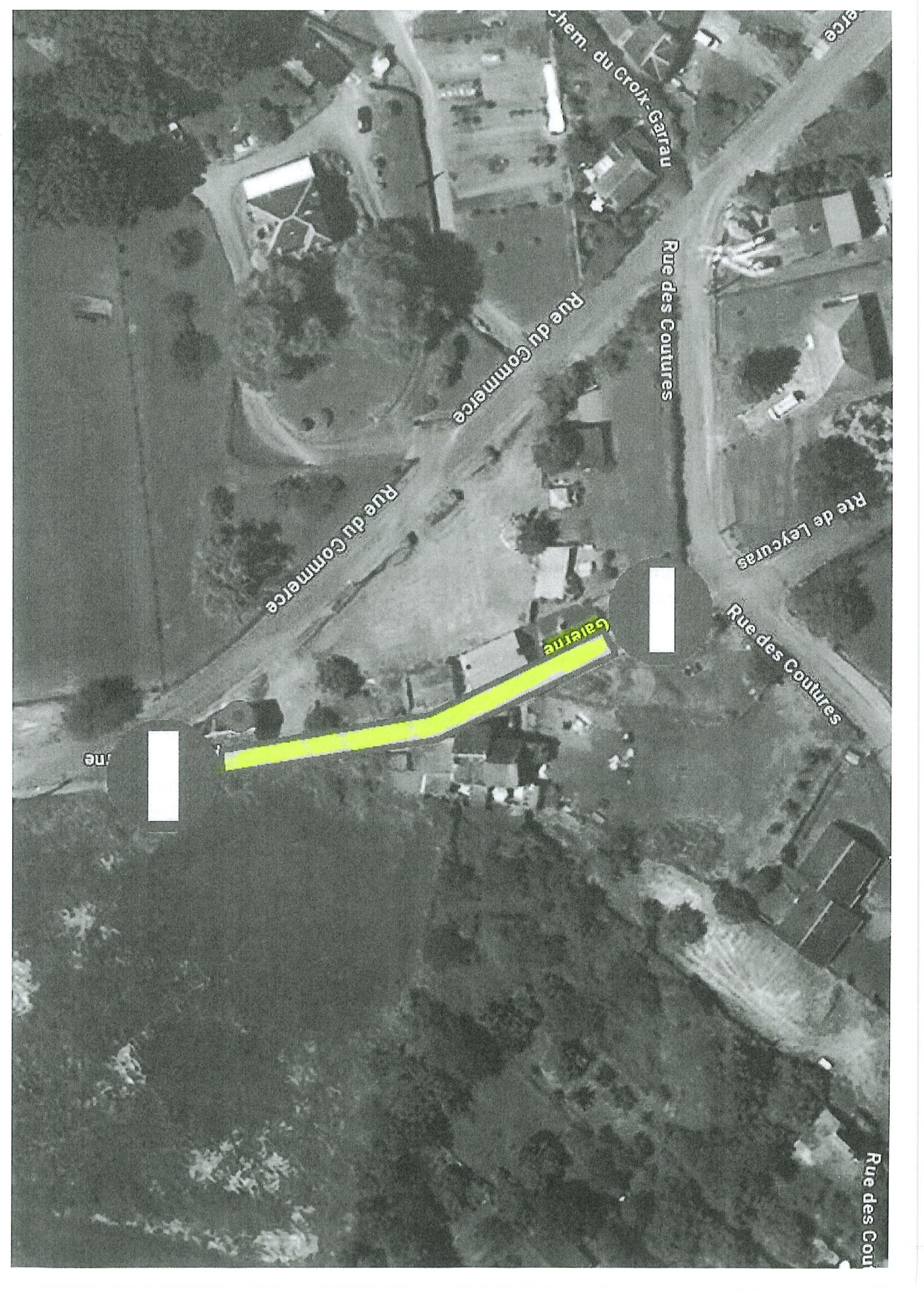
A Bersac-sur-Rivalier, le 26 décembre 2024

pour **Le Maire** et par délégation,  
L'Adjoint Délégué à la voirie,

Gérard GUILLEARD



2024.063



erice

chem. du Croix-Garrau

Rue des Coutures

Rue du Commerce

Rue du Commerce

Rue de Leycuras

Rue des Coutures

Galerie

ne

Rue des Cou